

AR Prefecture

046-200054948-20240206-2024_010-DE
Reçu le 15/02/2024

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2024 – 010
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 Février, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/01/2024

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoints, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIERE Stéphanie qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna.

Absents : M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 BUDGET PRINCIPAL
- COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC

VU le vote en date du 12/04/2023 du Budget Primitif de l'exercice 2023 ;
VU la délibération en date du 04/07/2023 approuvant la Décision modificative n°1 ;
VU la délibération en date du 04/07/2023 approuvant la Décision modificative n°2 ;
VU la délibération en date du 05/09/2023 approuvant la Décision modificative n°3 ;
VU la délibération en date du 05/09/2023 approuvant la Décision modificative n°4 ;
VU la délibération en date du 03/10/2023 approuvant la Décision modificative n°5 ;
VU la délibération en date du 07/11/2023 approuvant la Décision modificative n°6 ;
VU la délibération en date du 05/12/2023 approuvant la Décision modificative n°7 ;
VU la délibération en date du 05/12/2023 approuvant la Décision modificative n°8 ;

Le budget principal de l'exercice 2023 pour lequel le Compte Financier Unique (CFU) vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 pour les opérations de la section d'Investissement et de Fonctionnement.

AR Prefecture

046-200054948-20240206-2024_010-DE
Reçu le 15/02/2024

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		259 462.99		472 973.98		732 436.97
Opérations de l'année	2 143 654.75	2 380 840.55	1 003 172.60	504 296.20	3 146 827.35	2 885 136.75
TOTAUX	2 143 654.75	2 640 303.54	1 003 172.60	977 270.18	3 146 827.35	3 617 573.72
Résultats de clôture		496 648.79	25 902.42			470 746.37
Restes à Réaliser			201 400.00	128 700.00	72 700.00	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2024.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur Le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Marie-José SABEL, 1^{ère} Adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **VOTE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2023.

La Secrétaire de séance

Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré En Mairie le 6 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
La 1^{ère} Adjointe,

Marie-José SABEL

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)

AR Prefecture

046-200054948-20240206-2024_011-DE
Reçu le 08/02/2024

2024 – 011

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 Février, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/01/2024

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIERE Stéphanie qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna.

Absents : M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

Monsieur Le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Marie-José SABEL, 1^{ère} Adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VOTE l'Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du Budget Communal de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

Fait et délibéré En Mairie le 6 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
La 1^{ère} Adjointe,

La Secrétaire de séance



Mme SAURT Dominique



Marie-José SABEL

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)

AR Prefecture046-200054948-20240206-2024_011-DE
Reçu Le 08/02/2024**COMMUNE DE MONTCUQ EN QUERCY BLANC****Délibération sur l'affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice
2023**

Le Conseil municipal
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
Considérant les éléments suivants

**MONTANTS EN
EUROS****Pour mémoire****Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2023**

Résultat de l'exercice	-498 876.40
Résultat antérieurs	472 973.98
Solde d'exécution cumulé	-25 902.42

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	201 400.00
Recettes	128 700.00
Solde des restes à réaliser	-72 700.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-25 902.42
Rappel du solde des restes à réaliser	-72 700.00

98 602.42**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	237 185.80
Résultat antérieur	259 462.99
Total à affecter	496 648.79

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	98 602.42
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	398 046.37

AR Prefecture

046-200054948-20240206-2024_012_1-DE
Reçu le 15/02/2024

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2024 – 012
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 Février, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/01/2024

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RÉCHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIERE Stéphanie qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna.

Absents : M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 BUDGET ANNEXE – LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE

VU le vote en date du 12/04/2023 du Budget Primitif de l'exercice 2023 ;

Le budget principal de l'exercice 2023 pour lequel le Compte Financier Unique (CFU) vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 pour les opérations de la section d'Investissement et de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		2 041.91	6 916.20		4 874.29	
Opérations de l'année	13 352.62	27 920.55	8 750.00	8 716.20	22 102.62	36 636.75
TOTAUX	13 352.62	29 962.46	15 666.20	8 716.20	26 976.91	36 636.75
Résultats de clôture		16 609.84	6 950.00		9 659.84	
Restes à Réaliser			1 500.00		1 500.00	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2024.

AR Prefecture

046-200054948-20240206-2024_012_1-DE
Reçu le 15/02/2024

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur Le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Marie-José SABEL, 1^{ère} Adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2023.

Fait et délibéré En Mairie le 6 février 2024
Pour extrait certifié conforme,
La 1^{ère} Adjointe,

La Secrétaire de séance



Mme SAURT Dominique



Marie-José SABEL

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)

AR Prefecture

046-200054948-20240206-2024_013-DE
Reçu le 08/02/2024

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2024 - 013
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 Février, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/01/2024

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoints, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIERE Stéphanie qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna.

Absents : M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 - BUDGET ANNEXE LOCAUX ADMINISTRATIFS GENDARMERIE

Monsieur Le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Marie-José SABEL, 1^{ère} Adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- VOTE l'Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2023 du Budget annexe des locaux administratifs de la Gendarmerie.

Fait et délibéré En Mairie le 6 février 2024

Pour extrait certifié conforme,
La 1^{ère} Adjointe,

La Secrétaire de séance



Mme SAURT Dominique



Marie-José SABEL

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télèrecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)

AR Prefecture046-200054948-20240206-2024_013-DE
Reçu le 08/02/2024**BA Gendarmerie****Délibération sur l'affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice
2023**

Le Conseil municipal
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
Considérant les éléments suivants

MONTANTS EN EUROS**Pour mémoire****Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2023**

Résultat de l'exercice	-33.80
Résultat antérieurs	-6 916.20
Solde d'exécution cumulé	-6 950.00

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	1 500.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	-1 500.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-6 950.00
Rappel du solde des restes à réaliser	-1 500.00
Besoin de financement de l'investissement	8 450.00

Resultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice	14
Résultat antérieur	566.93
	2 041.91
Total à affecter	16
	608.84

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	8 450.00
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3 Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	8 158.84

AR Prefecture

046-200054948-20240206-2024_014-DE
Reçu le 15/02/2024

MAIRIE DE MONTCUQ EN QUERCY-BLANC
1, PLACE DES CONSULS
2024 – 014
46800 MONTCUQ EN QUERCY-BLANC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 Février, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 20 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/01/2024

Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoint, M. CAUMON Patrice, Mme SAURAT Anna, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, M. LAPLANCHE Adrien, Mme RECHE Arianne, M. MURET Jean-Luc, M. LAPEZE Yannick, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme PARAYRE Patricia, Mme LE QUILLEC Edwige.

Absents excusés : M. ROUX Bernard qui a donné pouvoir à Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIERE Stéphanie qui a donné pouvoir à Mme SAURT Dominique, M. LAGARD Ludovic qui a donné pouvoir à Mme SAURAT Anna.

Absents : M. BARRAU Martial.

Secrétaire : Mme SAURT Dominique.

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 BUDGET ANNEXE – LOGEMENTS LEBREIL

VU le vote en date du 12/04/2023 du Budget de l'exercice 2023 ;

Le budget principal de l'exercice 2023 pour lequel le Compte Financier Unique (CFU) vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 pour les opérations de la section d'Investissement et de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Libellés	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		1 276.80	102 552.87		101 276.07	
Opérations de l'année	19 194.85	27 486.32	11 603.48	104 755.21	30 798.33	132 241.53
TOTAUX	19 194.85	28 763.12	114 156.35	104 755.21	133 351.20	133 518.33
Résultats de clôture		9 568.27	9 401.14			167.13
Restes à Réaliser						

AR Prefecture

046-200054948-20240206-2024_014-DE
Reçu le 15/02/2024

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2024.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal élit son président.

En conséquence, Monsieur Le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Madame Marie-José SABEL, 1^{ère} Adjointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique de l'exercice 2023.

La Secrétaire de séance



Mme SAURT Dominique



Fait et délibéré En Mairie le 6 février 2024

Pour extrait certifié conforme,
La 1^{ère} Adjointe,



Marie-José SABEL

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (1 Place des Consuls 46800 MONTCUQ EN QUERCY BLANC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux)

AR Prefecture046-200054948-20240206-2024_015-DE
Reçu le 08/02/2024**BA Logements Lebreil****Délibération sur l'affectation du résultat
d'exploitation de l'exercice
2023**

Le Conseil municipal
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2023
Considérant les éléments suivants

**MONTANTS EN
EUROS****Pour mémoire****Solde d'exécution de la section d'investissement exercice 2023**

Résultat de l'exercice	93 151.73
Résultat antérieurs	-102 552.87
Solde d'exécution cumulé	-9 401.14

Restes à réaliser au 31 décembre

Dépenses	0.00
Recettes	0.00
Solde des restes à réaliser	0.00

Besoin de financement de la section d'investissement

Rappel du solde d'exécution cumulé	-9 401.14
Rappel du solde des restes à réaliser	0.00

Besoin de financement de l'investissement 9 401.14**Résultat de fonctionnement à affecter**

Résultat de l'exercice	8 291.47
Résultat antérieur	1 276.80
Total à affecter	9 568.27

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit

1° Couverture du besoin de financement de l'investissement (crédit du c/ au 1068 sur BP)	9 401.14
2° Affectation complémentaire en réserves	0.00
3° Restes sur excédents de fonctionnement (à reporter au BP ligne 002)	167.13